



Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 1er janvier 2026

Le Docteur Gonzague FACON exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Dalila OUAMARA exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Florian BAUZET exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Aymeric STIEVENARD exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Brahim STITOU exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2 adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale, modéré par son adhésion à l'option de pratique tarifaire maîtrisée. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)¹ sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondants à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ».

¹ Désormais remplacées par la « Complémentaire Santé Solidaire avec ou sans participation financière » : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION LILLE LESQUIN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins

25 rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN

RCS Lille Métropole 812 480 085

**Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste**

:

- **70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)**
 - **30% hors parcours de soins coordonnés**
 - **100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS (nouvellement CSS), AME**
- Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat**

Notre centre est ouvert de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 1)

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation (dans le cadre du parcours de soins coordonnés) / CS+MPC+MCS *Majoration pour adressage urgent sous 48h (+MCU)	31,50€	31,50€
	+15€	+15€
Consultation (hors parcours de soins coordonnés)	35€ (maximum)	25€
Consultation complexe	46€	46€
Consultation très complexe	60€	60€
Avis ponctuel de consultant (APC)	60,00€	60,00€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET (Tarifs SECTEUR 2 OPTAM)

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation / CS+MPC+MCS ^{2*}	41€	31,50€
Consultation (CS)	56,50€	26,50€
Avis ponctuel de consultant (APC)	90€	60€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

²Majoration pouvant être cotée par dérogation par les médecins exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2 pour les patients bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire.

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION LILLE LESQUIN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins

25 rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN

RCS Lille Métropole 812 480 085



« Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation ».

Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 1er janvier 2026**ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUÉS AU CABINET (SECTEUR 1)**

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Biométrie + Fond d'œil	47,76€	47,76€
Champ visuel + pachymétrie	52,25€	52,25€
RNM + exploration des flux lacrymaux	31,27€	31,27€
Fond d'œil + exploration des flux lacrymaux	38,67€	38,67€
Fond d'œil + RNM	39,91€	39,91€
Fond d'œil + vision binoculaire	41,52€	41,52€
Motricité + RNM	36,66€	36,66€
OCT + Biométrie	75,43€	75,43€
OCT + exploration des flux lacrymaux	68,42€	66,14€
OCT + Fond d'œil	73,36€	70,69€
OCT + Pachymétrie	70,05€	70,05€
OCT + RNM	69,66€	69,66€
Vision binoculaire + motricité	40,02€	40,02€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€
Certificat médical	80€	Hors nomenclature

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION LILLE LESQUIN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins

25 rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN

RCS Lille Métropole 812 480 085

**ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUÉS AU CABINET (SECTEUR 2 OPTAM)**

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Biométrie + Fond d'œil	77,76€	47,76€
Champ visuel + pachymétrie	82,25€	52,25€
RNM + Exploration des flux lacrymaux	61,27€	31,27€
Fond d'œil + Exploration des flux lacrymaux	68,67€	38,67€
Fond d'œil + RNM	69,91€	39,91€
OCT + Biométrie	105,43€	75,43€
OCT + Exploration des flux lacrymaux	98,42€	68,42€
OCT + Fond d'œil	103,36€	73,36€
OCT + Pachymétrie	105,05€	75,05€
OCT + RNM	99,66€	69,66€
Vision binoculaire + motricité	70,02€	40,02€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€
Certificat médical	80€	Hors nomenclature

Lentilles de contact	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Renouvellement lentilles de contact	54,62€	Hors nomenclature

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros³.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

Le centre est susceptible d'être ouvert en période de vacances scolaires et certains jours fériés, un dépassement des honoraires modéré sera appliqué sur le tarif de votre consultation ou des actes techniques réalisés par le médecin.

³ Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION LILLE LESQUIN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins

25 rue Paul Dubrule 59810 LESQUIN

RCS Lille Métropole 812 480 085



Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais